



Bourg-en-Bresse, le 30 JUL. 2026

Le Chef de corps

*Directeur départemental des services
d'incendie et de secours de l'Ain*

Sous-direction opérationnelle
Groupement prévention et organisation des secours
Service prévision
Affaire suivie par : Lieutenant Laurent TEPPE
T : 04. 37. 62. 13. 09
E : prevision.em@sdis01.fr
N/Réf : LT 2026

Madame la Préfète

Préfecture de l'Ain
Direction des collectivités et de l'appui territorial
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme
et des installations classées

45 avenue Alsace-Lorraine
Quartier Bourg Centre – CS 80400
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : Avis technique du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ain relatif à la demande d'Autorisation d'Exploiter (EA) au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, présentée par la société PIPA-DC1, sur la commune de BLYES - (01150)

V/Réf. : Votre transmission en date du 16/06/2026 par voie numérique

N/Réf. : I- 047-00108-000

Le SDIS de l'Ain a examiné le dossier suivant :

ÉTABLISSEMENT :	PIPA-DC1	
ADRESSE :	avenue des Troussillères	01150 - BLYES
MAÎTRE D'OUVRAGE :	Inscrire le nom du maître d'ouvrage	
ACTIVITÉ :	INDUSTRIELLE	
OPÉRATION :	Construction d'un data center	
BUREAU D'ÉTUDE :	Egis	
SERVICE INSTRUCTEUR :	Préfecture, Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des installations classées	
TRANSMIS LE :	16/06/2026	

Par transmission ci-dessus référencée, vous m'avez communiqué pour avis, un dossier présenté par la société PIPA-DC1 relatif à la réalisation de l'opération citée en objet, sur la commune de BLYES.

1/8

RÉGLEMENTATION APPLICABLE :

- **Code de l'environnement, livre V** « Prévention des pollutions, des risques et des nuisances », **titre 1^{er}** relatif aux Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- **Code du travail**, plus particulièrement **sa quatrième partie** « Santé et sécurité au travail », **livre II** « Dispositions applicables aux lieux de travail », **titre I** « Obligations du maître d'ouvrage pour la conception des lieux de travail » et **titre II** « Obligations de l'employeur pour l'utilisation des lieux de travail », ainsi que **l'Arrêté du 5 août 1992** modifié pris pour l'application des articles R.235-4-8 et R.235-4-15 du Code du travail et fixant les dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail ;
- **Arrêté préfectoral du 21 mars 2017** relatif au Règlement département de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du SDIS de l'Ain ;
- **Arrêté préfectoral du 25 février 2025** relatif au Règlement opérationnel (RO) du SDIS de l'Ain ;
- **Note du 3 juillet 2015 du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité** relative à l'instruction des demandes de permis de construire et des demandes d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement.

A ce titre, l'étude et l'analyse du dossier repose sur les éléments visant à faciliter l'intervention des secours et à limiter les risques et les conséquences d'un sinistre, à savoir :

- les conditions d'alerte, d'accueil des secours ;
- l'accessibilité au site et aux installations ;
- les moyens de secours contre l'incendie ;
- les moyens de lutte contre l'incendie et les moyens d'intervention en cas de fuite ou de déversement de matières dangereuses ;
- les conditions de sécurité liées à l'intervention des sapeurs-pompiers (prise en compte des flux thermique, des risques toxiques, etc.).

1. DESCRIPTION SOMMAIRE

L'exploitation est classée au titre de la réglementation des ICPE au titre des rubriques 3110, 4734 et 2925.

Le projet prévoit la réalisation d'un campus comprenant deux bâtiments de type centres de données, quasi identiques, implantés côte à côte selon un axe Est-Ouest, chacun accompagné de bureaux d'accompagnement ainsi que de zones de chargement et de déchargement au droit des bâtiments. Le campus intègre également une sous-station électrique HTB, ainsi que deux postes de garde aux niveaux des accès.

D'une puissance de 130 MWT il est basé sur une technologie hybride et organisée comme suit:

- Une zone IA de 2 400 m² dédiée à l'IA/HPC (densité 100kW/rack, refroidissement liquide direct ou « DLC ») ;
- Une zone Cloud de 21 600 m² de salles IT mutualisées (10kW/rack, refroidissement air/eau).

L'installation fonctionnera 24h/24, et 7j/7.

Le site est organisé comme suit :

Le Data Center du projet PIPA-DC1 comporte deux bâtiments identiques comptant chacun neuf data halls (salles serveurs), répartis sur trois niveaux présentant une hauteur d'étage de 6,50 mètres :

- Niveau 0 : un data hall de 591 m² et deux data halls de 1 109 m² ;
- Niveau 1 : trois data halls de 1 109 m² ;
- Niveau 2 : trois data halls de 1 109 m².

Deux corridors techniques longent de part et d'autre chaque data hall dans le sens de la longueur.

Les data halls de 1 109 m² accueillent chacun quatorze rangées doubles de serveurs informatiques, chaque demi-rangée étant constituée de 13 baies informatiques.

Le data hall de 591 m² au niveau 0 permet l'installation de sept rangées doubles de serveurs.

Chaque bâtiments disposera :

- d'une sous-station électrique comportant deux postes HTB/HTA séparés et identiques ;
- de locaux électriques des bâtiments organisés en bloc ;
- de groupes électrogènes de secours.

Chaque bloc est composé :

- d'un local Transformation ;
- d'un local TGBT équipé de deux Tableaux Général Basse Tension ;
- d'un local dans lequel sont installées les batteries des onduleurs.

Locaux batteries :

- Chaque bâtiment comporte 32 locaux batteries de 37 m² et 4 locaux de 19 m². Ces locaux, répartis de part et d'autre du bâtiment, sont aveugles et situés en façade. Leurs murs, sols et plafonds présentent des caractéristiques de résistance au feu REI 120. La porte d'accès est quant à elle EI 60.
- 12 locaux batteries d'environ 10 m² sont également implantés en toiture. Ils présentent des caractéristiques constructives identiques aux locaux des étages inférieurs.

Groupes électrogènes de secours :

- Chaque bâtiment comporte 36 groupes électrogènes (GE) de secours de 7560 kW installés dans des containers présentant des caractéristiques de résistance au feu REI 120 et équipés de portes EI 120. Les containers des groupes électrogènes sont posés sur une dalle béton ;
- 25 groupes électrogènes sont alimentés en gazole non routier (GNR) et 12 groupes électrogènes sont alimentés en huile végétale hydrotraitée (HVO hydrotreated vegetable oil) ;

Soit pour l'ensemble du site (deux bâtiments) un total de 50 groupes électrogènes de secours alimentés en GNR et 24 groupes électrogènes de secours alimentés en HVO.

Le projet n'est pas concerné par le classement SEVESO.

2. CONDITIONS D'ALERTE, D'ACCUEIL DES SECOURS

Les moyens d'alerte et d'accueil des secours définies par le pétitionnaire s'organisent comme suit :

Item	Description	Avis
Moyens d'alerte	Chaque Data Center dispose d'une détection incendie générale comprenant un système centralisé (SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1) avec report d'alarme en salle de commande (présence de personnel 24h/24 et 7j/7). En cas de détection d'un incident, les services de secours seront immédiatement alertés par appel du 18.	Répond aux attentes du SDIS
Accueil des secours	Un schéma d'Organisation global de la sécurité sera établi et qui définira l'organisation de la sécurité du site, la méthode d'intervention et les moyens mis en œuvre et les modalités d'alerte.	Répond aux attentes du SDIS

3. ACCESSIBILITÉ AU SITE ET AUX INSTALLATIONS

Les conditions d'accès au site :

Le site sera accessible par la voie communale dénommée "Chemin de Serre".

Toutefois, le pétitionnaire apporte au travers du dossier technique les précisions suivantes portant sur les :

Item	Description	Avis
Accès au site	Une voirie d'accès viabilisée sera conçue et réalisée par le PIPA afin d'assurer la desserte du projet.	Répond aux attentes du SDIS
Voies engins	Une voirie d'accès viabilisée sera conçue et réalisée par le PIPA afin d'assurer la desserte du projet.	Répond aux attentes du SDIS

Aires de stationnement des engins	La voirie d'accès viabilisée qui sera conçue et réalisée par le PIPA afin d'assurer la desserte du projet permettra à la demande commandant des opérations de secours la stationnement des engins de secours.	Répond aux attentes du SDIS
--	---	------------------------------------

Item	Description	Avis
Aires de mise en station des moyens aériens	La voirie d'accès viabilisée qui sera conçue et réalisée par le PIPA afin d'assurer la desserte du projet permettra à la demande commandant des opérations de secours la mise en station des moyens élévateurs aériens.	Répond aux attentes du SDIS

4. MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

Le pétitionnaire apporte au travers du dossier technique des précisions portant sur le/la:

Item	Description	Avis
Désenfumage	Les data halls sont désenfumés mécaniquement sur la base de l'IT 246 (12 volumes/heure). Les amenées d'air sont réalisées mécaniquement.	Répond aux attentes du SDIS
Désenfumage des locaux techniques présentant un risque incendie	Les différents locaux techniques de plus de 100 m ² aveugles et ceux de 300 m ² sont désenfumés mécaniquement sur la base de l'IT 246. Les locaux batteries sont ventilés en permanence.	Répond aux attentes du SDIS
Compartimentage des cellules visant à réduire le risque de propagation d'un incendie	Les deux bâtiments sont conçus de manière à ce que les différents volumes à risques soient isolés les uns des autres.	Répond aux attentes du SDIS
Détection automatique d'incendie	Les Data Centers disposent d'un système de sécurité incendie de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1. Des diffuseurs sonores seront mis en place, complétés par des diffuseurs lumineux installés dans les locaux susceptibles d'être utilisés isolément. Chaque bâtiment dispose de son propre SSI. le premier bâtiment construit disposera d'un PCS « centralisé » qui permettra aux pompiers d'avoir les informations concernant l'ensemble du site et d'intervenir depuis ce local. Les locaux électriques sont équipés d'un système de détection incendie automatique avec report d'alarme et présenteront des murs de résistance au feu REI 120 et des portes de résistance EI 60 munies de ferme-porte.	Répond aux attentes du SDIS

5. MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET MOYENS D'INTERVENTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Item	Description	Avis
Moyens de lutte contre l'incendie	Des extincteurs portatifs appropriés aux risques à combattre seront installés près des accès et dans les dégagements. Pour chaque bâtiment, 8 escaliers sont disposés sur les façades Nord de Sud. Ils peuvent être mutualisables en tour incendie, sont équipés de colonnes sèches et desservent tous les niveaux. Une installation d'extinction automatique à eau de type sprinkler est implantée dans les data halls et locaux batteries. Une nappe haute dans les plénums des salles IT est prévue. Le scénario dimensionnant la demande en eau externe du site est l'incendie d'un data hall, qui nécessite un débit d'eau incendie de 90 m3/h pendant 2 heures. Ainsi, 6 poteaux incendie d'une capacité unitaire de 60 m3 minimum et d'un débit simultané de 120 m3/h pendant deux heures minimums seront disponibles sur site. Le site dispose d'un réseau privé de poteaux incendie.	Répond aux attentes du SDIS

Item	Description	Avis
Matières dangereuses	Non précisé au dossier	Sans objet

6. CONDITIONS DE SÉCURITÉ LIÉES A L'INTERVENTION DES SAPEURS-POMPIERS

Item	Description	Avis
Implantation	L'assiette du projet se situe en zone rurale sur la commune de Blyes, dans le département de l'Ain (01), au sein du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA). Le terrain est délimité par : -Des terrains inexploités au Nord ; -Le Chemin de Serre au Sud ; -Les voies ferrées à l'Est ; -Deux bassins de rétention du PIPA à l'Ouest, séparant le terrain de l'Avenue des Troussillères.	Répond aux attentes du SDIS
Documents à disposition des services d'incendie et de secours (SIS)	Un schéma d'Organisation global de la sécurité sera établi et qui définira l'organisation de la sécurité du site, la méthode d'intervention et les moyens mis en œuvre et les modalités d'alerte.	Ne répond pas aux attentes du SDIS Motivation(s): -Transmettre le schéma d'organisation global au SDIS; -Mettre à disposition des secours un Plan de synthèse opérationnel (PSO).
Dispositions constructives visant à participer à la sécurité des intervenants	Les locaux électriques sont équipés d'un système de détection incendie automatique avec report d'alarme et présenteront des murs de résistance au feu REI 120 et des portes de résistance EI 60 munies de ferme-porte . Le local déchet de chaque Data Center présente des murs de résistance au feu REI 120 et une porte EI 60, munie de ferme-porte. Les murs, planchers et plafonds des data halls présentent des caractéristiques de résistance au feu REI 120, leurs portes sont EI 120 . Les murs, planchers et plafonds des locaux batterie présentent des caractéristiques de résistance au feu REI 120, leurs portes sont EI 60 . Les conteneurs groupe électrogène sont REI 120, équipés d'un clapet coupe-feu et disposent d'une détection incendie automatique. Des colonnes sèches seront implantées au sein des escaliers à l'air libre afin de faciliter l'intervention des services de secours.	Répond aux attentes du SDIS
Matières dangereuses et chimiquement incompatibles	Non précisé	Sans objet
Eaux extinction incendie	En cas de pollution ou d'incendie, les eaux polluées sont confinées dans les réseaux d'eaux pluviales de voirie et dans la noue imperméabilisée. Les réseaux d'eaux pluviales de voirie du site sont isolés du réseau d'assainissement de la ZAC par la fermeture d'une vanne de confinement et l'arrêt de la pompe de relevage. L'ensemble des rejets incendie est confiné dans les réseaux d'eaux pluviales de voirie et dans la noue imperméabilisée du site, ces ouvrages présentant une capacité de 772 m3.	Répond aux attentes du SDIS

7. DECI

Le projet étant soumis à la réglementation des ICPE, il appartient au pétitionnaire de dimensionner la Défense extérieure contre l'incendie (DECI) de celui-ci, tant du point de vue des besoins en eau que de l'implantation des Points d'eau incendie (PEI), conformément aux textes en vigueur (Arrêtés ministériels de prescriptions générales (AMPG) applicables ou Guide pratique D9 « D'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie », édition de juin 2020).

Au regard des éléments apportés dans le présent dossier, les besoins en eau en cas d'incendie **sont estimés à : 90 m³/h**, pendant 2 heures.

Soit un volume d'eau total utilisable de : 180 m³

Tableau de synthèse de la DECI :

Le site dispose d'un réseau privé de poteaux incendie. Le pétitionnaire prévoit l'implantation de 6 poteaux incendie d'une capacité unitaire de 60 m³/h minimum et d'un débit simultané de 120 m³/h pendant deux heures minimums.

DECI prévue par le pétitionnaire		
Type	Distance	Remarques
6 PEIN DN 100	à moins de 200m	

8. AVIS

Dans cette étude, le SDIS de l'Ain s'est limité à étudier les dispositions constructives et plus généralement les éléments risquant de compromettre l'intervention des secours, dans les conditions minimales requises à leurs missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Ainsi, il convient de respecter les recommandations suivantes :

- **Transmettre le schéma d'organisation global au SDIS.**
- **Mettre à disposition des secours un Plan de synthèse opérationnel (PSO).**
- **Faire les demandes d'implantation des points d'eau incendie normalisé (PI) et transmettre les procès verbaux de réception après l'implantation.**

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain se tient à votre disposition pour tout renseignement relatif à ce dossier.

Pour le directeur départemental
des services d'incendie et de secours
et par ordre,
Le chef du service prévision,


Commandant Jérôme TARASCHINI

Destinataires :

Pour information :

- Monsieur le chef du groupement territorial Bugey
- Monsieur le chef de centre du CIS Plaine de l'Ain